

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 17 AVRIL 2024

Convocations adressées le : mercredi 10 avril 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 2

Nombre de pouvoirs attribués : 1

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Alain BENARD ; Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALEE ;
Christian GATARD ; Patrick LEFRANCOIS ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU.

Suppléants à voix délibérative :

Corinne CHAILLEUX ; Stéphane HOUQUES.

Suppléants sans voix délibérative :

Michel PADONOU ; Nathalie SAVATON.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Monsieur Emmanuel DENIS pour Monsieur Frédéric AUGIS.

Absents excusés:

Armelle AUDIN ; Frédéric AUGIS ; Christophe BOULANGER ; Michel GILLOT ;
Sébastien MARAIS ; Laurent RAYMOND ;

Secrétaire de séance :

Armelle GALLOT-LAVALLEE

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

La délégation de service public de transport de voyageurs 2019-2025, approuvée par le Conseil métropolitain du 19 novembre 2018, prévoit que l'Autorité Organisatrice peut procéder à une révision des tarifs, mise en œuvre au 1^{er} août de chaque année.

Afin de délibérer dans des délais compatibles avec la mise en vigueur des mesures éventuellement proposées, le Comité syndical est appelé à fixer les tarifs 2024-2025 du réseau Fil Bleu et du service Fil Blanc.

L'évolution proposée de la gamme tarifaire répond à un double objectif. Dans un contexte inflationniste depuis 2022, le Syndicat des Mobilités de Touraine a maintenu les tarifs (à l'exception du billet vendu à bord des bus) alors que le coût d'exploitation du réseau a mécaniquement augmenté. Il importe de préserver voire accroître la contribution des recettes perçues auprès des usagers, en augmentant par exemple l'ensemble des prix des titres occasionnels. En parallèle, le Syndicat souhaite continuer d'encourager l'utilisation des transports collectifs et préserver le pouvoir d'achat de populations sensibles telles que les seniors, les jeunes ou les handicapés.

Les modifications tarifaires proposées sont les suivantes :

- Augmenter globalement l'ensemble des tarifs des titres occasionnels. Le prix du billet unitaire passe de 1,60€ à 1,80€. Quelques tarifs sont maintenus, par exemple le billet P+R ou le billet Fil Bleu acheté à bord
- Mettre en place la gratuité pour les enfants entre 5 et 10 ans inclus, en lieu et place du Pass mensuel à 12€
- Augmenter de 45 à 49€ le Pass Mensuel 26-64 ans
- Augmenter de 29 à 30€ le Pass mensuel pour les personnes de 65 ans et +
- Maintenir le Pass mensuel 11-18 ans et 19-25 ans à 23€, ainsi que le Pass annuel étudiant à 230€
- Maintenir le prix des Pass QF 350 et 550
- Créer 1 nouveau tarif réduit pour les usagers dont le foyer se situe dans une 3^{ème} tranche de QF entre 551 et 700 inclus; lesquels pourront bénéficier d'un Pass mensuel QF 700 à 23€
- Maintenir le prix du Pass AAH et celui du billet unitaire Fil Blanc
- Créer un tarif à 1€ pour un accès P+V valable 24h

Il est proposé que ces nouveaux tarifs, détaillés dans l'annexe à la présente délibération, soient applicables à compter du 1^{er} août 2024. L'impact contractuel sur le contrat de délégation de service public est explicité dans l'avenant n°10 à la délégation de service public pour l'exploitation de services de transport public de voyageurs.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

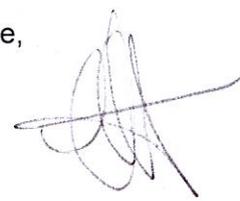
Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu l'avis du Comité des partenaires du 14 novembre 2023 ;

- **AUTORISE** la fixation des tarifs TTC des transports de voyageurs à compter du 1^{er} août 2024 détaillée en annexe de la présente délibération.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Armelle GALLOT-LAVALEE</p> 	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>  <p>Soazic LE GUEN</p> 
---	---